

23 nov 2007 -14:43

Conseil des ministres du 23 novembre 2007

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le vendredi 23 novembre 2007, sous la présidence du Premier ministre Guy Verhofstadt.

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le vendredi 23 novembre 2007, sous la présidence du Premier ministre Guy Verhofstadt.

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction (FR)
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Thomas Ferri
Service Rédaction (NL)
+32 2 287 41 42
+32 471 67 07 73
thomas.ferri@premier.fed.be

23 nov 2007 -14:43

Appartient à [Conseil des ministres du 23 novembre 2007](#)

Dispositions diverses

Approbation de l'avant-projet de dispositions diverses urgentes

Approbation de l'avant-projet de dispositions diverses urgentes

Le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant des dispositions diverses urgentes. L'avant-projet contient les dispositions nécessaires pour garantir la continuité de la politique et diverses mesures qui exécutent les décisions prises dans le cadre du monitoring budgétaire.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

23 nov 2007 -14:43

Appartient à Conseil des ministres du 23 novembre 2007

Architectes

Protection du titre et de la profession d'architecte

Protection du titre et de la profession d'architecte

Sur proposition de Mme Sabine Laruelle, ministre des Classes moyennes, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi modifiant la loi du 20 février 1939 sur la protection du titre et de la profession d'architecte et la loi du 26 juin 1963 créant un Ordre des architectes. L'avant-projet transpose en droit belge les directives européennes 2005/36/CE et 2006/100/CE en raison de l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie. La directive 2005/36/CE simplifie l'exercice effectif de l'établissement et la libre prestation des services. Elle fixe les conditions de reconnaissance pour les ressortissants des pays tiers et règle la connaissance des langues nécessaires pour exercer la profession d'architecte ainsi que l'utilisation du titre académique délivré dans le pays d'origine. L'instance compétente pour l'application de la directive est l'Ordre des architectes. Il peut solliciter les pièces nécessaires et les informations auprès de l'Etat membre d'origine, dans le but de vérifier si les conditions d'exercice sont remplies. La directive 2006/100/CE fixe les conditions de reconnaissance des titres des nouveaux Etats membres.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de
l'Agriculture

Avenue de la Toison d'or 87

1060 Bruxelles

Belgique

+32 2 250 03 03

<http://www.sabinelaruelle.be>

23 nov 2007 -14:43

Appartient à Conseil des ministres du 23 novembre 2007

Opérations de la Défense à l'étranger

Prolongation de la participation belge à des opérations à l'étranger

Prolongation de la participation belge à des opérations à l'étranger

Le Conseil des ministres a pris connaissance des opérations en cours, des échéances et des coûts y afférents. Tenant compte des engagements internationaux et des délais nécessaires pour pouvoir éventuellement remplacer la participation belge, le Conseil des ministres a décidé :- de maintenir la Compagnie et les LMT (Liaison & Monitoring Team) au Kosovo, et ceci jusque fin 2008 ;- d'une prolongation unique de 2 mois (jusqu'au 15 juin 2008) du contingent belge de BELUFIL au Liban ; - d'une prolongation unique de 4 mois (jusque fin juin 2008) de l'actuelle Compagnie de protection KAIA (Afghanistan), de la participation belge au PRT de Kunduz et de la prolongation du commandement KAIA également jusque fin juin 2008 ;- de prolonger les partenariats militaires avec l'Afrique (Afrique du Sud, RDC, Burundi, Bénin, ...). Le Conseil des ministres confirme aussi sa décision du 7 septembre 2007 concernant la participation belge à la mission PESD au Tchad et souligne davantage les conditions s'y rapportant (le mandat, les règles d'engagement, le concept d'opération, la composition de la force et la relève). Vu le fait qu'au 31 décembre 2007, le mandat du Chef de la Défense arrive à expiration, et compte tenu de l'absence d'un gouvernement, il convient dans le cadre des affaires dites courantes de permettre une gestion optimale de la Défense. La continuité de la gestion du Département ainsi que de la sécurité des opérations doit être garantie, tant sur le plan national que dans le cadre des missions internationales. Le Conseil des ministres, sur proposition de M. André Flahaut, ministre de la Défense, a donc décidé de prolonger, d'une année supplémentaire, le mandat du Chef de la Défense, le général August Van Daele.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

23 nov 2007 -14:43

Appartient à [Conseil des ministres du 23 novembre 2007](#)

B-Fast

Aide au Mexique à la suite des inondations d'octobre-novembre 2007

Aide au Mexique à la suite des inondations d'octobre-novembre 2007

Sur proposition de M. Karel De Gucht, ministre des Affaires étrangères, le Conseil des ministres a approuvé l'octroi de 75.000 euros à l'opération B-Fast d'aide au Mexique à la suite des inondations d'octobre-novembre 2007. Ce montant sera destiné à l'achat de biens humanitaires de secours, tels des réchauds et bidons pour le transport et le stockage d'eau potable. B-Fast (Belgian First Aid and Support Team) est une structure d'intervention rapide chargée de l'organisation d'aide d'urgence en cas de catastrophe à l'étranger, créée par le Conseil des ministres du 10 novembre 2000.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

23 nov 2007 -14:43

Appartient à Conseil des ministres du 23 novembre 2007

ONEM

Transferts de montants à l'Office national de l'emploi

Transferts de montants à l'Office national de l'emploi

Sur proposition de M. Didier Donfut, ministre des Affaires sociales, le Conseil des ministres a approuvé quatre projets d'arrêtés royaux relatifs aux transferts de montants à l'Office national de l'emploi (ONEM). Deux projets concernent l'allocation spécifique attribuée à l'ONEM pour le financement de l'accord de coopération relatif à l'économie sociale. Ils fixent à 2 millions d'euros les montants à transférer, pour 2006 et pour 2007, de l'Office national de sécurité sociale (ONSS) (gestion globale) à l'ONEM. Le troisième projet concerne l'allocation spécifique pour le financement des conventions de premier emploi. Il fixe à 17.116.000 euros le montant à transférer, pour 2007, de l'ONSS (gestion globale) à l'ONEM. Le quatrième projet concerne l'allocation spécifique pour le financement des bonus de démarrage et de stage. Il fixe à 10,172 millions d'euros le montant à transférer, pour 2007, de l'ONSS (gestion globale) à l'ONEM.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

23 nov 2007 -14:43

Appartient à Conseil des ministres du 23 novembre 2007

Prix de l'électricité

Renforcement du rôle de la Commission de régulation de l'électricité et du gaz

Renforcement du rôle de la Commission de régulation de l'électricité et du gaz

Le Conseil des ministres a pris connaissance d'une communication du M. Marc Verwilghen, ministre de l'Environnement, sur les modifications possibles de la loi électricité et gaz en vue de renforcer le rôle de la Commission de régulation de l'électricité et du gaz (CREG). La CREG a, en effet, besoin de plus de compétences pour pouvoir agir de manière proactive aux augmentations de prix. Aujourd'hui, les compétences de la CREG se situent au niveau du monitoring du niveau de transparence et de concurrence sur le marché du gaz et de l'électricité. Par ailleurs, il est nécessaire que la commission contrôle les tarifs et les installations techniques en fonction de leur compatibilité avec la politique énergétique globale. La CREG doit également veiller aux intérêts essentiels du consommateur et à la mise en oeuvre correcte des obligations de service public des entreprises concernées. Il importe en outre que tous les opérateurs soient tenus à communiquer à la CREG les informations qui lui sont nécessaires pour accomplir ces missions. Le ministre de l'Energie a proposé ces modifications à la demande du Conseil des ministres du 21 septembre 2007. Ce dernier l'avait chargé de vérifier comment les compétences de la CREG pouvaient être renforcées afin de lui permettre d'agir de façon proactive en cas d'augmentations de prix.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

23 nov 2007 -14:43

Appartient à [Conseil des ministres du 23 novembre 2007](#)

Cour constitutionnelle

Nomination d'un juge d'expression néerlandaise de la Cour constitutionnelle

Nomination d'un juge d'expression néerlandaise de la Cour constitutionnelle

Sur proposition de M. Guy Verhofstadt, Premier ministre, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant nomination d'un juge d'expression néerlandaise de la Cour constitutionnelle. Mme Trees Merckx-Van Goey, membre du Parlement flamand, est nommée juge d'expression néerlandaise de la Cour constitutionnelle en remplacement de M. Alex Aerts, mis à la retraite le 9 octobre 2007.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

23 nov 2007 -14:43

Appartient à [Conseil des ministres du 23 novembre 2007](#)

Redistribution du travail dans le secteur public

Prolongation du droit au départ anticipé à mi-temps et à la semaine volontaire de quatre jours

Prolongation du droit au départ anticipé à mi-temps et à la semaine volontaire de quatre jours

Sur proposition de M. Christian Dupont, ministre de la Fonction publique, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal pris en exécution de l'article 27, § 3, de la loi du 10 avril 1995 relative à la redistribution du travail dans le secteur public. Le projet prévoit de prolonger d'un an, jusqu'au 31 décembre 2008, le droit au départ anticipé à mi-temps et à la semaine volontaire de quatre jours ainsi que la dispense du paiement des cotisations patronales de sécurité sociale qui ont trait au traitement du contractuel engagé en remplacement des agents qui choisissent la semaine volontaire de quatre jours. Le projet vise à garantir la continuité sur le plan de la gestion du personnel et à éviter que le futur ministre de la Fonction publique ne soit lié pour une trop longue période par cette décision. Le projet est soumis à la négociation avec les organisations syndicales représentatives au Comité commun à l'ensemble des services publics.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

23 nov 2007 -14:43

Appartient à Conseil des ministres du 23 novembre 2007

Diplomatie préventive

Financement d'initiatives en matière de diplomatie préventive

Financement d'initiatives en matière de diplomatie préventive

Sur proposition de M. Karel De Gucht, ministre des Affaires étrangères, le Conseil des ministres a approuvé le financement d'initiatives et d'interventions de la Belgique en matière de diplomatie préventive :1. Médiation dans les conflits imminents et en cours – processus de dialogue de paix et de réconciliation (inter)nationale – gestion de crise - SoudanLe Haut Commissariat aux Réfugiés des NU réclame une aide exceptionnelle pour la naturalisation volontaire de plus de 200.000 Burundais réfugiés en Tanzanie depuis la crise de 1972. Ces moyens financiers seront utilisés d'une part comme support au gouvernement tanzanien pour la conduite d'un recensement de la population et la remise de cartes d'identité et d'autre part pour les mesures d'accompagnement à l'établissement définitif de ces réfugiés comme citoyens tanzaniens.2. Construction / renforcement d'un appareil de sécurité légitime et efficace - RDCDans le cadre de ses activités de soutien à la réforme de l'armée en RDC, EUSEC est amené à développer ses activités dans les Etats Majors régionaux. Ceux-ci sont, en règle générale, dans un état pitoyable au niveau des équipements et le personnel fonctionne dans des conditions qui handicapent lourdement la réussite de leur mission.La réhabilitation consiste en la remise en état d'un espace bureau et de l'équipement (mobilier, matériel ICT, etc.) pour quatre Centres d'Opérations des Etats Majors régionaux.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

23 nov 2007 -14:43

Appartient à Conseil des ministres du 23 novembre 2007

SPF Sécurité sociale : marché public

Prolongation de la convention de location avec Unisys pour la configuration informatique du SPF Sécurité sociale

Prolongation de la convention de location avec Unisys pour la configuration informatique du SPF Sécurité sociale

Sur proposition de M. Didier Donfut, ministre des Affaires sociales, le Conseil des ministres a marqué son accord pour entamer des négociations avec la firme Unisys en vue de prolonger la convention de location pour la configuration informatique du Service public fédéral Sécurité sociale. La convention de location, qui arrivera à échéance le 31 mai 2008, sera renouvelée pour une période de cinq ans selon la procédure négociée. Le matériel informatique et les logiciels y afférents sont essentiellement utilisés pour des programmes pour les allocations aux personnes handicapées et pour le SPP Intégration sociale. En outre, un plan de migration est prévu afin que le système soit indépendant du matériel Unisys pour 2012.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

23 nov 2007 -14:43

Appartient à Conseil des ministres du 23 novembre 2007

Réduction des émissions de gaz à effet de serre

Approbation d'un contrat avec Yash Papers Ltd. dans le cadre du premier appel à concurrence MOC/MDP * pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre

Approbation d'un contrat avec Yash Papers Ltd. dans le cadre du premier appel à concurrence MOC/MDP * pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre

Sur proposition de M. Bruno Tobback, ministre de l'Environnement, le Conseil des ministres a approuvé un contrat ** avec une société indienne, Yash Papers Ltd., pour un projet visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Par le biais de ce projet, de l'électricité sera produite par cogénération à partir de biomasse et de résidus de biomasse industrielle. Yash Papers générera 6 MW supplémentaires pour l'utilisation propre au sein de l'usine de papier. La société soutient notamment 4 écoles dans la région et l'emploi à l'échelon local. Le Conseil des ministres du 1er juin 2007 a mandaté le ministre de l'Environnement pour mener les négociations relatives au contrat. Le Conseil des ministres était à l'époque en période d'affaires prudentes, il avait été décidé que le contrat serait à nouveau soumis au Conseil. Le projet est un des projets traités dans le cadre du premier appel à concurrence MOC/MDP. Pour la période allant de 2008 à 2012, les autorités fédérales se sont engagées à acquérir 12,3 mégatonnes d'équivalents CO₂. (*) MDP = mécanisme de développement propre (**) Emission reduction purchase agreement (ERPA)

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe